



**COMPTE RENDU SEANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 2019**

**FINANCES**

**1.-Redevances d'occupation du domaine public**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place des tarifs pour l'occupation du domaine public communal selon les activités :

- Manèges et activités liées aux fêtes des conscrits et vogue : 50 € / manifestation
- Cirque, Guignol et autre spectacle itinérant : 50 € / manifestation
- Commerces ambulants :
  - Marché : 15 € / an
  - Camion restauration : 50 € / an
  - Camion outillage, vente au déballage : 15 € / jour
- Commerces types bars et restaurants (terrasses installées sur les trottoirs) : 240 € / an

L'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Vote : « pour » à l'unanimité

**2.- Achat d'une partie des parcelles cadastrées section ZS n°30 et 31– Route de Francheleins**

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir une bande de terrain sur la parcelle cadastrée ZS 30 appartenant à Mme Renée TRINQUE et une bande de terrain sur la parcelle cadastrée ZS 31 appartenant à M. Jean PETIT, toutes deux situées le long de la rue du Vallas correspondantes à la réserve n°3 du PLU. Cela permettrait de réaliser un élargissement de la Rue du Vallas à 11 mètres comme souhaité dans le PLU et de sécuriser le croisement avec la RD 88, route de Francheleins.

Vote : « pour » à l'unanimité

**3.- Acquisition d'un panneau d'information lumineux**

Dans la continuité des travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée de Villeneuve, M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été inscrit en section investissement du budget principal 2019, les crédits pour l'acquisition d'un panneau d'information lumineux.

Des devis suivants ont été présentés à la commission « Travaux » : qui a retenu la proposition de l'entreprise CHARVET DIGITAL MEDIA pour le panneau d'une valeur de 16 000,00 € HT.

Vote : « pour » à l'unanimité



## URBANISME

### **4.- Instauration du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Villeneuve**

Par délibération du 25 juillet 2003, le Conseil Municipal avait instauré le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et NA du POS.

L'élaboration du PLU approuvé le 19 février 2019 a pour effet de modifier le zonage du plan. Il y a donc lieu de délibérer à nouveau pour redéfinir le champ d'application du droit de préemption urbain.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-DECIDE d'instituer sur la commune de Villeneuve un droit de préemption urbain simple sur l'ensemble des zones urbaines « U » et des zones à urbaniser « AU », telles qu'elles figurent au plan local d'urbanisme de la commune.

### **5.- Procédure préalable à l'aliénation d'un chemin rural au lieu-dit « La Métairie »**

Le chemin rural au lieu-dit « La Métairie » situé sur la commune de Villeneuve n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

Vote : « pour » à l'unanimité

### **6.- Procédure préalable à l'aliénation d'un chemin rural au lieu-dit « Agnereins »**

Le chemin rural au lieu-dit « Agnereins » situé sur la commune de Villeneuve n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

Vote : « pour » à l'unanimité

## TRAVAUX

### **7.- RD 88 route de Savigneux - Création de trottoirs et aménagement et sécurisation de l'accès au lotissement « Les Acacias » - Lancement des procédures de consultation**

Dans le cadre du programme des travaux d'aménagement et sécurisation de la RD 88 – Route de Savigneux, M. le Maire propose au conseil de lancer les procédures nécessaires à la réalisation de l'opération.

- Consultation de la maîtrise d'œuvre,
- Mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS),
- Etudes topographiques,
- Etude géotechnique,



- Type de procédure de marché : procédure négociée sans publicité.

L'enveloppe financière des travaux prévue : 225 000 € HT

L'ensemble des dépenses afférentes au projet estimé : 50 000 € HT

Maîtrise d'œuvre	25 000 € HT
Frais d'étude	8 000 € HT
Mission de coordination SPS	2 000 € HT
Etudes topographiques	4 000 € HT
Etude géotechnique	1 000 € HT
Divers et imprévus	10 000 € HT
Montant prévisionnel des travaux	225 000 € HT
Montant prévisionnel de l'opération	275 000 € HT

Vote : « pour » à l'unanimité

#### CENTRE DE LOISIRS

##### **8.- Dénomination du Centre de Loisirs**

Par délibération n°2017-30 du 30 mai 2017, le Conseil Municipal a créé un accueil de loisirs sans hébergement.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer le centre loisirs « Au Bonheur des Mômes ».

Vote : « pour » à l'unanimité

#### COMMISSIONS

##### **9.- Modification de la commission « Associations, Sports et Loisirs »**

Par délibération n°2019-42 du 02 juillet 2019, le Conseil Municipal a redésigné tous les membres de l'ensemble des commissions communales, suite à l'élection du nouveau maire.

M. le Maire souhaite modifier la commission « Associations, Sports et Loisirs » en ajoutant un membre nommé en la personne de Mme Joëlle BENOIT.

Vote : « pour » à l'unanimité

#### DIVERS

##### **10.- Questions diverses**

**Commissions** : M. le Maire informe le conseil que la commission Urbanisme s'est réunie et a étudié, avant l'envoi à l'instruction, le permis d'aménagement déposé par la société VRBA pour la construction de 8 lots « Le Clos Muzard » sur le terrain de l'ancienne laiterie.



**Travaux cœur du village** : M. le Maire fait un point financier et un point sur l'état des travaux de l'opération d'aménagement du cœur du village.

Le conseil est informé qu'une pétition contre cet aménagement lui a été remise en mairie. L'analyse de cette pétition fait ressortir les chiffres suivants :

- 412 signatures ont été recueillies,
- 74 signatures seulement concernaient des personnes domiciliées sur Villeneuve,

La pétition indique que la concertation et la présentation au public ont été organisées trop tardivement alors que les marchés étaient déjà signés.

Donc il est rappelé que le projet a été présenté au cours de deux réunions publiques en date du 17 et 18 novembre 2017. 85 personnes y ont participé et seulement la moitié était concernée par le tracé.

Un laps de temps assez important s'est ensuite écoulé avant la notification des marchés aux trois titulaires, les 19 septembre et 11 décembre 2018.

**Vogue** : La traditionnelle fête de la vogue a encore une année de plus remporté un grand succès. 350 repas ont été servis par le comité des fêtes qui remercie les élus présents à la manifestation. M. le Maire félicite et remercie également tous les bénévoles du comité car sans eux, la vogue n'existerait certainement plus. De plus, la population est à son tour remerciée pour l'accueil réservé aux filles et garçons de vogue. Le repas a ensuite été suivi d'un beau feu d'artifice.

**Centre de loisirs** : Le centre de loisirs a eu une fréquentation à plus de 40 enfants certains jours. La soirée « ciné en plein air » organisée le jeudi 18 juillet 2019 a été très appréciée.

**Chapelle de Chanteins** : M. le Maire remercie les bénévoles de l'association « Les amis de la Chapelle de Chanteins » qui ont organisé une très belle journée du 15 août avec 150 repas comptabilisés. Ce nombre augmente chaque année. Une table de pique-nique a été installée sur le site.

**Ecole** : M. le Maire remercie Mme Nadia GUEYRARD pour le don qu'elle a effectué à l'école de Villeneuve en offrant un piano. Le piano a été installé dans les bungalows du côté maternelle.

**Sénat** : M. le Maire a reçu fin juillet M. Patrick CHAIZE, Sénateur. Il invite le conseil municipal pour une visite du Sénat le 20 novembre 2019 à l'occasion du salon des Maires.

**Dates à retenir** :

- Le samedi 12 octobre 2019 à 10 h : inauguration du nouveau cœur du village de Villeneuve

Villeneuve,  
Le 06 septembre 2019

Le Maire  
David POMMIER

